



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 septembre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Nathalie APOSTOLATOS ; Jeanne STROMBONI à Claire ROCCA SERRA ; Marie-Antoinette FERRACCI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A – Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2023

B – Compte-rendu de Décisions n° 07/2023.

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

1 - FINANCES

Majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

2 - ASSAINISSEMENT

Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula – Réduction de l'impact sur le Stabiacciu – Plan de financement.

3 - SERVICES CONCÉDÉS

3.1 - Rapports Annuels du Délégué (RAD) des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Exercice 2022.

3.2 - Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de distribution publique d'eau potable, d'assainissement collectif des eaux usées et d'assainissement non collectif des eaux usées - Exercice 2022.

4 - PATRIMOINE

Accompagnement au Décret Tertiaire - Déclaration OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) - Plan de financement.

5 - ACTION CULTURELLE

Convention de partenariat « Musique à l'école » - Subvention de soutien.

6 - JEUNESSE ET SPORTS

Modifications du règlement Intérieur des dispositifs d'animation de l'Ecole Municipale des Sports et des stages multi-activités.

7 - AFFAIRES MARITIMES

Signature de la charte des plages sans déchet plastique.

8 - INTERCOMMUNALITE

Régularisation Bail Co-working.

9 - INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS

9.1 Rénovation de l'éclairage du complexe sportif du Prunello.

9.2 Etude de faisabilité de remplacement d'une chaudière au gaz par une pompe à chaleur (PAC) au complexe sportif du Prunello.

10 - RESSOURCES HUMAINES

10.1 - Mise à jour du tableau des effectifs.

10.2 - Emploi d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire.

10.3 - Recours à des contrats d'apprentissage.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - FINANCES

Majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

- Rapport au Conseil Municipal

2 - ASSAINISSEMENT

Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula – Réduction de l'impact sur le Stabiacciu – Plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

3 - SERVICES CONCÉDÉS

3.1 - Rapports Annuels du Délégué (RAD) des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Exercice 2022.

- Rapport au Conseil Municipal
- Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de distribution de l'Eau Potable pour l'année 2022
- Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de l'Assainissement Collectif des eaux usées pour l'année 2022

3.2 - Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de distribution publique d'eau potable, d'assainissement collectif des eaux usées et d'assainissement non collectif des eaux usées - Exercice 2022.

- Rapport au Conseil Municipal
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif des eaux usées

4 - PATRIMOINE

Accompagnement au Décret Tertiaire - Déclaration OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) - Plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal
- Proposition financière remise - ECOSUD

5 - ACTION CULTURELLE

Convention de partenariat « Musique à l'école » - Subvention de soutien.

- Rapport au Conseil Municipal
- Convention de partenariat « Musique à l'école »
- Budget prévisionnel du projet

6 - JEUNESSE ET SPORTS

Modifications du règlement intérieur des dispositifs d'animation de l'École Municipale des Sports et des stages multi-activités.

- Rapport au Conseil Municipal
- Règlement intérieur unique des dispositifs d'animation - Ecole municipale des sports stages multi activités

7 - AFFAIRES MARITIMES

Signature de la charte des plages sans déchet plastique.

- Rapport au Conseil Municipal
- Charte d'engagement – Plages sans déchet plastique

8 - INTERCOMMUNALITE

Signature d'un accord conventionnel entre la commune de Portivechju et la Communauté de Communes du Sud-Corse pour le paiement d'une indemnité d'occupation des locaux de l'espace de co-working.

- Rapport au Conseil Municipal
- Accord-conventionnel « Co-Working »

9 - INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS

9.1 Rénovation de l'éclairage du complexe sportif du Prunello.

- Rapport au Conseil Municipal

9.2 Etude de faisabilité de remplacement d'une chaudière au gaz par une pompe à chaleur (PAC) au complexe sportif du Prunello.

- Rapport au Conseil Municipal

10 - RESSOURCES HUMAINES

10.1 - Mise à jour du tableau des effectifs.

- Rapport au Conseil Municipal

10.2 - Emploi d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire.

- Rapport au Conseil Municipal

10.3 - Recours à des contrats d'apprentissage.

- Rapport au Conseil Municipal

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 23/117/F****FINANCES**

Majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La délibération n°22/144/F du 12 septembre 2022 est annulée.

La part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale est majorée de 40% à compter du 1er janvier 2024.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI ; Jacky AGOSTINI ; Georges MELA ; Camille de ROCCA SERRA ; Dumenica VERDONI ; Michel GIRASCHI.**Adopté à 21 voix pour et 7 abstentions.****RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI****N° 23/118/ASS****ASSAINISSEMENT**

Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula – Réduction de l'impact sur le Stabiacciu – Plan de financement.

Le plan de financement pour la réalisation de l'opération de la première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula – Réduction de l'impact sur le Stabiacciu est approuvé comme suit:

Nature de la dépense	Montant (€ HT)	
Travaux	925.330,00	
Maîtrise d'œuvre	70.381,74	
Contrôle Technique - CT	6.500,00	
Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé - CSPS	4.200,00	
Total	1.006.411,74	
Participations	Taux	Montant (€ HT)
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	50%	503.205,87
Collectivité de Corse	30%	301.923,52
Commune de Porto-Vecchio	20%	201.282,35
TVA Travaux	10%	92.533,00
TVA Maîtrise d'œuvre	20%	14.076,35
TVA Contrôle Technique	20%	1.300,00
TVA CSPS	20%	840,00
Total TVA		108.749,35
	Montant (€ TTC)	
Total opération	1.115.161,09	
Total Commune de Porto-Vecchio (HT+TVA)	310.031,70	

Le maire est autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

Sont intervenus : Jacky AGOSTINI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Georges MELA.**Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 23/119/SC****SERVICES CONCÉDÉS**

Rapports Annuels du Délégué (RAD) des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Exercice 2022.

Il est pris acte du Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de distribution de l'Eau Potable pour l'année 2022.

Il est pris acte du Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) SDEC-KYRNOLIA du Service Public de l'Assainissement Collectif des eaux usées pour l'année 2022.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**Adopté à l'unanimité****RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 23/120/SC****SERVICES CONCÉDÉS**

Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de distribution publique d'eau potable, d'assainissement collectif des eaux usées et d'assainissement non collectif des eaux usées - Exercice 2022.

Les rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de distribution publique d'eau potable, d'assainissement collectif des eaux usées et d'assainissement non collectif des eaux usées pour l'année 2022 sont adoptés.

Ces rapports et cette délibération seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI**Adopté à l'unanimité****RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS****N° 23/121/PAT****PATRIMOINE**

Accompagnement au Décret Tertiaire - Déclaration OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) - Plan de financement.

Le montant de l'opération d'accompagnement par la société ESI au décret tertiaire de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux s'élevant à 25.560,00€ HT soit 30.672,00€ TTC, est approuvé.

Le plan de financement de l'opération est approuvé tel qu'indiqué ci-dessous :

Désignation	Taux	Montant
Dépenses globale HT (Accompagnement Décret Tertiaire de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux)	100 %	25.560,00 €
Subvention Communautés de Communes du Sud Corse (CCSC) – Appel à Projet SEQUOIA	50 %	12.780,00 €
Subvention - Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE)	30 %	7.668,00 €
<i>Montant total maximum d'aides publiques</i>	80 %	
Reste part communale HT		5.112,00 €
Rappel total TVA		5.112,00 €
Part communale TTC		10.224,00 €
Dépense globale TTC *		30.672,00 €

Le maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués et à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.**Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 23/122/AC

ACTION CULTURELLE

Convention de partenariat « Musique à l'école » - Subvention de soutien.

Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat « Musique à l'école » ci-après annexée.

L'attribution de la subvention de 15.000,00€ TTC à l'association CACEL dans le cadre du partenariat autour du projet « Musique à l'école » est approuvée.

Le Maire, ou son représentant, sont autorisés à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sont intervenus : Dumenica VERDONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Nathalie MAISETTI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Véronique FILIPPI

N° 23/123/JS

JEUNESSE ET SPORTS

Modifications du règlement intérieur des dispositifs d'animation de l'Ecole Municipale des Sports et des stages multi-activités.

L'article 2 « Conditions d'admissions et d'inscription » du règlement intérieur unique des dispositifs d'animation, adopté par délibération n° 22/202/SPORTS du 12 décembre 2022, ci-annexé, est modifié.

Les autres dispositions adoptées par la délibération n° 21/133/SPORTS du 13 septembre 2021 restent inchangées.

Sont intervenus : Véronique FILIPPI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Jean-Michel SAULI ; Dumenica VERDONI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Vincent GAMBINI

N° 23/124/AFF-MAR

AFFAIRES MARITIMES

Signature de la charte des plages sans déchet plastique.

Le Maire est autorisé à signer la Charte des plages sans déchet plastique portée par le Ministère de la Transition écologique et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), ci-annexée.

Sont intervenus : Vincent GAMBINI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Jean-Michel SAULI ; Nathalie APOSTOLATOS.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 23/125/INTERCO

INTERCOMMUNALITÉ

Signature d'un accord conventionnel entre la commune de Portivechju et la Communauté de Communes du Sud-Corse pour le paiement d'une indemnité d'occupation des locaux de l'espace de co-working.

Les termes de l'accord conventionnel pour le paiement d'une indemnité d'occupation des locaux de l'espace « co-working » par la Communauté de Communes du Sud-Corse sont approuvés.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la réalisation de cet accord.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI ; Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Georges MELA ; Joseph TAFANI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Véronique FILIPPI****N° 23/126/INF-BÂT****INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS**

Rénovation de l'éclairage du complexe sportif du Prunello.

Le remplacement de l'éclairage des terrains sportifs du Prunello est approuvé pour un montant de 241.514,00€ HT soit 265.665,40€ TTC.

Le plan de financement de l'opération est approuvé tel qu'indiqué ci-dessous :

Désignation	Taux	Montant
Dépense globale	100 %	241.514,00 €
Agence nationale du sport (ANS)	50 %	120.757,00 €
Cullettività di Corsica	30 %	72.454,20 €
<i>Montant total maximum d'aides publiques</i>	80 %	
Reste part communale HT		48.303,80 €
Rappel total TVA		24.151,40 €
Part communale TTC		72.454,20 €
Dépense globale TTC		265.665,40 €

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de l'aide publique aux taux qui y sont indiqués, à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Véronique FILIPPI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Jean-Michel SAULI ; Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Véronique FILIPPI**N° 23/127/INF-BÂT****INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS**

Etude de faisabilité de remplacement d'une chaudière au gaz par une pompe à chaleur (PAC) au complexe sportif du Prunello.

La réalisation d'une étude de faisabilité visant à remplacer la chaudière gaz du complexe sportif du Prunello par une pompe à chaleur est approuvée pour un montant de 4.200,00€ HT soit 5.040,00€ TTC.

Le plan de financement de l'opération est approuvé tel qu'indiqué ci-dessous :

Désignation	Taux	Montant
Dépense globale HT (étude de faisabilité de remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur PAC)	100 %	4.200,0
Aides publiques ADEME	70 %	2.940,0
<i>Montant total maximum d'aides publiques</i>	70 %	
Reste part communale HT		1.260,0
Rappel total TVA		840,0
Part communale TTC		2.100,0
Dépense globale TTC		5.040,0

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de l'aide publique aux taux qui y sont indiqués, à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Véronique FILIPPI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 23/128/RH****RESSOURCES HUMAINES**

Mise à jour du tableau des effectifs.

Il est modifié sept emplois.

Il est créé un emploi.

Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI.**Adopté à l'unanimité****RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 23/129/RH****RESSOURCES HUMAINES**

Emploi d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire.

Le maire est autorisé à procéder au recrutement d'une auxiliaire de vie vacataire.

Cet emploi sera rémunéré à hauteur de 12 euros par heure après service fait.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI.**Adopté à l'unanimité****RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI****N° 23/130/RH****RESSOURCES HUMAINES**

Recours à des contrats d'apprentissage.

Le recours aux contrats d'apprentissage est approuvé tel qu'indiqué ci-dessous :

Service d'accueil	Diplôme préparé	Durée de la formation	Nombre d'apprentis
Direction Solidarités Santé Social / Unité crèche Célestine	Diplôme d'état d'Auxiliaire de puériculture	1 à 2 ans	3
Direction Solidarités Santé Social	Diplôme d'état d'éducateur(trice) spécialisé(e)	3 ans	1
Direction des Grands Projets / Service eau et assainissement	Master Gestion de l'Environnement parcours Sciences de l'Eau et de l'Environnement	1 à 2 ans	1

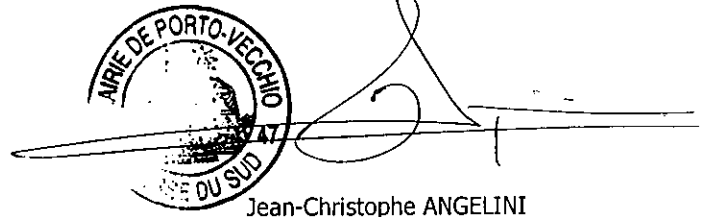
Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces dispositifs et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI.**Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Jean-Christophe ANGELINI